

Saisissez du texte ici

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance extraordinaire n° 48

Tenue par *TEAMS*

Le 29 mai 2024, à 13 h 30

Adopté le 10 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Nancy LaRue, avocate à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST ABSENTE :

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Daniel Pelletier, cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M. Martin Lemaire, directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 du 24.05.29.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

Le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité.

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 24.05.29.

La présidente du comité, au nom de tous les membres, remercie le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes pour son travail de directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes à la Société et lui souhaite le meilleur pour sa retraite.

Le cadre-conseil à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes remercie à son tour les membres du comité et quitte la séance.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 24.05.29, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.

Avant de débiter la présentation sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance, la vice-présidente rappelle que celle-ci donne une suite à la demande des membres de préparer une présentation exécutive sur le sujet, pour le conseil d'administration, et d'y faire ressortir l'option recommandée par la direction. Elle ajoute qu'un projet de résolution a également été rédigé pour recevoir les commentaires des membres du comité.

Ensuite, la directrice générale des finances parcourt la présentation. Ainsi, elle rappelle brièvement le contexte de l'exercice ainsi que les critères d'affectation d'une activité au Fonds d'assurance. Puis, elle mentionne trois activités constituant le mandat de révision de l'affectation entre la Société et le Fonds d'assurance, soit analyser de manière détaillée chaque activité, porter une attention particulière

sur le programme d'accès et de maintien à la conduite et assurer une revue des travaux par une firme externe indépendante. Aussi, elle présente les principaux constats de la révision de l'affectation des activités. En ce sens, elle mentionne notamment que les bénéfices de quatre activités du processus d'accès et du maintien à la conduite (PAMC), qui sont affectées à la Société, sont attribuables au Fonds d'assurance et elle présente celles-ci.

Par ailleurs, la directrice générale des finances souligne que la direction est d'avis que l'ensemble des activités du PAMC devaient être affectées au Fonds d'assurance compte tenu de leur contribution importante à réduire les risques liés à la sécurité routière. Ainsi, elle présente la proposition suivante : que les activités du PAMC qui ne sont pas encore affectées au Fonds d'assurance soient financées à même le surplus de capitalisation au-delà du 125 % pour les années 2026 et 2027 ; que la Société œuvre en parallèle à l'optimisation du processus des activités du PAMC et que l'ensemble des activités du PAMC soit affecté au Fonds d'assurance en 2028.

Tout au long de la présentation, les membres échangent avec la direction et posent des questions sur les sujets suivants, notamment :

- Les critères d'affectation d'une activité au Fonds d'assurance, dont celui voulant que la participation financière à l'activité doive permettre de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route.
- Le processus de révision de l'affectation des activités du Fonds d'assurance, notamment les activités contribuant à diminuer les risques associés à l'usage de la route.
- La stabilité financière du Fonds d'assurance ; son taux de capitalisation et son taux de financement.
- La fréquence du calcul du taux de capitalisation projeté pour prendre des décisions d'affaires.
- Le calcul des coûts pour les services, dont la tarification et la reprise des examens de conduite. Le contrôle sur les revenus.
- L'établissement des contributions d'assurance ainsi que la notion d'assurance collective.
- La notion de non-réurrence des activités de prévention et de promotion en matière de sécurité routière et l'importance de l'inclure aux écrits.

De plus, les membres demandent que les modifications suivantes soient apportées au projet de résolution : ajouter le taux de financement projeté au 31 décembre 2023 et référer aux années 2026 et 2027 au 3^e « Attendu que ».

Les membres du comité se disent à l'aise de recommander aux membres du conseil d'administration l'adoption de la résolution modifiée.

La vice-présidente précise que les résultats des travaux de la firme externe seront présentés aux membres du comité et qu'ils seront ajoutés à la présentation finale.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

5. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique est invitée à joindre les membres du comité.

Le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance est invité à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 24.05.29, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action portant sur la production des états financiers 2023.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne que d'excellentes avancées ont été réalisées depuis la tenue du dernier CAPA. En ce sens, elle nomme la remise de l'ensemble des conciliations bancaires aux auditeurs externes. Elle ajoute que la direction sera en mesure de présenter en juin un état des résultats pour la Société et le Fonds d'assurance. Elle mentionne également la mise en place d'un système de gouvernance pour les contrôles généraux en technologie de l'information.

Les membres ayant pris connaissance de la documentation, il est convenu de passer à la période de questions. Ainsi, les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- Au redressement des comptes clients et à son état d'avancement ; aux sommes à percevoir ; au retour à la normale ainsi qu'à l'automatisation des processus de perception.
- À la réflexion et aux stratégies entourant les cas complexes de sommes à percevoir et devant être traités manuellement.
- Aux remboursements en comparaison aux perceptions.
- Aux sommes radiées en comparaison aux sommes à percevoir.
- À la réaction des clients en ce qui a trait aux remboursements.
- À l'incidence de la stratégie de perception sur la production des états financiers 2023. À cette préoccupation, la direction mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu, car l'exercice sera complété pour septembre 2024.
- Aux rencontres hebdomadaires de la direction avec les auditeurs externes ainsi qu'à l'avancement de leurs travaux. À ce sujet, la direction précise que les auditeurs externes ont presque tout en main en ce qui a trait au volet financier et que ce sont les redressements où il reste plus de travail à faire. Aussi, le président-directeur général ajoute que la direction reviendra auprès des membres, à la séance de juin, en ce qui a trait à la stratégie relative aux sommes à percevoir.
- Au solde projeté des remboursements aux clients à effectuer.

Par ailleurs, les membres demandent qu'un suivi leur soit fait sur la mise en place d'un système de gouvernance pour les contrôles généraux en technologies de l'information, incluant notamment les contrôles internes pour assurer l'intégrité des processus ainsi qu'un échéancier.

6. BUDGET VICE-PRÉSIDENTE À L'EXPÉRIENCE NUMÉRIQUE – STRATÉGIE DE RESSOURCES – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 a) du 24.05.29, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le budget de la Vice-présidence à l'expérience numérique (VPEN) et sur l'avancement de la stratégie ayant trait aux ressources de celle-ci.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel informe les membres du comité que l'actuel exercice ne présente qu'une vue partielle de l'exercice budgétaire et que la direction reviendra auprès d'eux, à la séance de juin, avec une vue d'ensemble et une recommandation sur le budget dans sa globalité.

La vice-présidente à l'expérience numérique parcourt la documentation qui a trait au budget de la VPEN ainsi qu'à l'avancement de sa stratégie en matière de ressources humaines. Elle débute en présentant un sommaire des réflexions menées à l'automne dernier pour établir le volume de la main-

d'œuvre rémunérée (ETC) nécessaire pour opérer la nouvelle solution. Elle ajoute que l'exercice a été réalisé de nouveau en septembre 2023 et informe les membres des résultats qui ont été obtenus. Pour expliquer ces derniers, elle souligne notamment que les efforts requis pour gérer les incidents et les problèmes de la solution sont plus importants que prévu.

Tout au long de la présentation, les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- Au comblement des postes versus la consommation du contrat en termes de dollars ; à l'expertise nécessaire pour utiliser SAP ainsi qu'à la formation des nouveaux ETC.
- Au support prévu au contrat initial.
- À l'écart de salaire entre effectifs interne et externe.
- Aux intrants pour l'établissement des prévisions en marge des avenants 2 et 3, dont la stabilité de la plateforme.
- À la disponibilité au contrat actuel.
- À l'achat des droits des licences requis versus le nombre de personnes nécessaires à les exploiter ainsi qu'à l'impact budgétaire desdits achats.
- À l'estimation préliminaire de l'impact budgétaire pluriannuel de la stratégie contractuelle pour la période 2024 à 2029.
- Aux bénéfices de la solution, initialement calculés en 2012 et 2013, versus le nombre d'ETC actuellement nécessaire pour l'opérer ainsi qu'aux bénéfices actuellement non quantifiables tel que celui d'avoir un compte unique par client.
- À l'analyse des responsabilités de la VPEN versus les besoins liés à la solution.
- À la gestion des équipes en technologies de l'information ; aux éléments qui sont impossibles à prévoir, comme les incidents, ainsi qu'à ceux qui le sont, comme la formation et le transfert d'expertise.
- Au recours à des consultants externes ainsi qu'aux outils disponibles pour les encadrer de manière rigoureuse.
- Aux avantages d'avoir une équipe de professionnels à l'interne et aux retombées de leur engagement.
- Aux différents défis de la VPEN, excluant les travaux ayant trait à la solution. Aux efforts déployés pour outiller efficacement le personnel de la Société au début de la COVID.
- À la pertinence d'analyser le portefeuille de projets relatifs à l'actualisation des outils informatiques ainsi qu'au choix des projets à réaliser dans le contexte actuel où les équipes sont très sollicitées. À l'importance, pour toutes les équipes, de prioriser la stabilisation de la situation.
- Au contrat avec le fournisseur externe, à ses responsabilités ainsi qu'à l'avenant 3.
- Aux besoins supplémentaires de la VPEN qui doivent s'inscrire comme une composante de la planification budgétaire de la Société.

Les membres demandent qu'un suivi leur soit fait, notamment en ce qui a trait aux bénéfices quantifiables non financiers ainsi qu'aux gains anticipés.

6.1 Impact des besoins de la VPEN sur les budgets de la Société et du Fonds d'assurance

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 b) du 24.05.29, le document suivant :

- Une présentation sur l'impact des besoins de la VPEN sur le budget de la Société.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne aux membres du comité que les projections présentées au document sur l'incidence des besoins de

la VPEN sur le budget de la Société tiennent compte des éléments suivants : les besoins supplémentaires de la VPEN qui viennent d'être présentés, la baisse des effectifs capitalisés aux projets ainsi que les hausses salariales annoncées par le gouvernement en janvier 2024. Aussi, elle présente les données relatives à ces deux derniers éléments et mentionne qu'à la lumière de celles-ci, et de la mise à jour des taux de répartition des dépenses entre la Société et le Fonds d'assurance, l'incidence budgétaire pour la Société est de 1,4 M\$. Elle ajoute que des travaux sont en cours pour identifier les autres besoins des différentes vice-présidences, le cas échéant.

Les membres échangent avec la direction et posent des questions, notamment, en ce qui a trait :

- À la considération des investissements en technologies de l'information dans les calculs effectués.
- Au partage des activités et des frais d'administration consolidés 2024 entre la Société et le Fonds d'assurance.
- L'utilisation de la terminologie « frais d'administration » et à la réflexion qui devrait être faite autour de celle-ci.

La vice-présidente à l'expérience numérique, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance ainsi que la directrice générale des finances quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 juin 2024 à 8 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H

Présidente